

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Le Conseil d'État légitime la LGV au sud de Bordeaux

Par une décision de ce jour, le Conseil d'État a rejeté les recours contre la déclaration d'utilité publique de la LGV au sud de Bordeaux signée en juin 2016 par le ministre des Transports, Alain Vidalies.

C'est une très bonne nouvelle pour la Nouvelle-Aquitaine et les Landes.

Dans sa décision, le Conseil d'État juge tout d'abord que « la procédure suivie a été régulière. Il écarte notamment les critiques fondées sur l'insuffisance de l'évaluation économique et sociale du projet ainsi que sur celle de l'étude d'impact ».

Sur le fond, le Conseil d'État « reconnaît (...) l'intérêt public que présente ce projet pour l'aménagement du territoire. Il estime (...) que l'aménagement des lignes ferroviaires existantes entre Bordeaux et Dax mais aussi entre Bordeaux et Toulouse ne présente pas en effet des avantages comparables aux lignes projetées. »

Plus rien ne s'oppose aujourd'hui à la réalisation de la LGV Bordeaux-Mont-de-Marsan-Dax, en direction de Bayonne et de l'Espagne.

Les engagements de l'État doivent à présent être respectés.

Le gouvernement est devant une responsabilité historique pour notre territoire. La LGV Sud Europe Atlantique doit être réalisée. Plébiscitée par les habitants de notre région, elle est capitale pour l'avenir des Landes.

Les habitants au sud de Bordeaux ne peuvent en effet rester à l'écart des grandes voies de communication entre le nord de l'Europe et Madrid.

Le développement économique et touristique passe par l'aménagement d'une nouvelle infrastructure à grande vitesse.

Au quotidien, une ligne nouvelle est indispensable, non seulement pour être mieux relié à la capitale, mais aussi pour mettre en place des réseaux TER performants, offrant une haute qualité de services en termes de temps de parcours, de fréquence et de respect des horaires.

Ceux qui veulent opposer la LGV et les trains du quotidien se trompent et trompent les usagers. Seul un système à deux lignes, une ligne classique et une ligne à grande vitesse, offrira la capacité nécessaire pour répondre aux besoins croissants de déplacement des voyageurs.

L'enjeu est aussi environnemental : nous avons besoin d'une nouvelle ligne pour libérer des sillons et développer le fret ferroviaire.

Nous avons besoin d'une nouvelle ligne pour remettre sur les rails les 10 000 poids lourds qui franchissent chaque jour la frontière à Biriatou.

Pour toutes ces raisons nous demandons au gouvernement d'inscrire prioritairement cette LGV dans la prochaine loi d'orientation des mobilités, en maintenant sa réalisation en 2027.

**Xavier FORTINON**, président du Conseil départemental des Landes

**Elisabeth BONJEAN**, maire de Dax, présidente du Grand Dax

**Renaud LAGRAVE**, vice-président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

**Boris VALLAUD**, député des Landes

**Monique LUBIN**, sénatrice des Landes

**Eric KERROUCHE**, sénateur des Landes

**Alain VIDALIES**, ancien ministre des Transports